



FÉDÉRATION
Wallonie-Bruxelles

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mouvement
écosocialiste



Agir par la culture

ANALYSE #13 — 2025

Le « travail migrant » : laboratoire néolibéral de la flexibilité



Par Aurélie Ghalim

// Membre du Comité de rédaction du magazine *Agir par la culture* //

Le « travail migrant » : laboratoire néolibéral de la flexibilité



Par Aurélie Ghalim

// Membre du Comité de rédaction du magazine *Agir par la culture* //

Le nouveau gouvernement fédéral belge dit « Arizona » entend porter atteinte aux droits des travailleur·euses, notamment, à travers la suppression de l'interdiction du travail du dimanche, de nuit et les jours fériés. Il compte également s'attaquer violemment aux personnes exilé·es en menant une politique d'extrême droite en matière d'asile et de migration. Face à cette volonté du gouvernement d'accentuer à la fois la flexibilisation du travail et la répression des personnes en situation d'exil et des travailleur·euses sans papiers, nous souhaitons mettre en valeur les liens qui existent entre dérégulation du marché de l'emploi, flexibilité et « travail migrant ». De quelles manières les politiques migratoires contemporaines servent-elles à produire une main d'œuvre surexploitée et ultra-flexibilisée au sein du système capitaliste néolibéral ? Comment « les sans-papiers sont-ils devenus – comme le dit le philosophe et politiste Ange Bergson Lendja Ngnemzu – la « figure moderne de la précarisation du travail » et le « marqueur sociologique de la fin du salariat » ?

Nous assistons ces dernières années à diverses « Lois Travail » en Europe menant à une régression du droit afin de flexibiliser le monde du travail, c'est-à-dire à la possibilité d'adapter l'emploi en fonction des fluctuations de la demande, quasiment à flux tendus. Les horaires atypiques et le travail de nuit concernent ainsi de plus en plus de branches professionnelles, particulièrement celles qui ont été « ubérisées ».

À raison, le travail de nuit est jusqu'à présent encadré car il crée de nombreux problèmes de santé et impacte négativement la vie sociale des travailleur·euses. Or, les travailleur·euses migrant·es, sans papiers et au titre de séjour précaire sont structurellement exposé·es à de longues heures de travail sous-payées, à des horaires atypiques, fréquemment sans repos. Elles et ils sont très souvent victimes de violences psychologiques et physiques. Leurs conditions de travail, telles que développées ci-dessous, relèvent majoritairement de la surexploitation.

RÉALITÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES MIGRANTES

Les réalités et les conditions de travail dégradées traitées ici concernent des travailleur·euses pris·es dans les multiples catégories du régime migratoire¹, catégories qui sont elles-mêmes très mouvantes².

1. Voir Youri Lou Vertongen, *Papiers pour tous. Quarante ans de mobilisations en faveur de la régularisation des sans-papiers en Belgique (1974 – 2014)*, Academia, 2023.
2. Les statuts des personnes migrantes peuvent sans cesse varier et passer de la régularisation à l'irrégularisation. Le terme « migrant » est abstrait et peu précis pour qualifier le profil de la personne désignée comme tel et nous renseigne uniquement sur le fait que celle-ci est inscrite dans un parcours migratoire. Par ailleurs, le terme « migrant·e » est devenu une dénomination stigmatisante, sous-entendant « migrant·es économiques », elleux-mêmes considéré·es comme de « faux·sses réfugié·es » et jugé·es indésirables par les défenseur·euses des politiques migratoires restrictives. Le terme « sans-papier », désignant une personne sans statut légal, renvoie quant à lui à des réalités multiples. Les personnes sans-papiers à qui on refuse le droit au séjour, placées *de facto* en dehors du droit commun, sont la résultante de politiques migratoire basées sur l'exclusion. L'expression « la fabrique des sans-papiers » permet, en effet, de visibiliser ce processus qui empêche à des personnes d'avoir accès aux droits.

3. Daniel Veron, *Le travail migrant, l'autre délocalisation*, La Dispute 2024.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Voir Andrea Rea, « Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29—n°2 | 2013

7. *Ibid.*

Aujourd'hui, le nombre de personnes sans papiers en Belgique est évalué à plus de 110 000 selon une étude de la VUB. Le processus de « sanspapiérisation », qui est la négation d'une situation administrative, empiète sur de nombreux autres droits tels que l'accès au logement, à un travail décent, à la santé, à une éducation. Il plonge des milliers de personnes en Belgique dans l'incapacité à mener une vie digne. Les travailleur·euses sans papiers sont exclu·es des allocations de chômage et de la sécurité sociale.

À partir des années 1970, dans un contexte d'augmentation du chômage suite au choc pétrolier, la Belgique et les autres pays d'Europe occidentale mettent fin à l'immigration de travail. Cette fermeture des frontières européennes va, dès lors, entraîner une immigration irrégulière. C'est-à-dire dire, comme le qualifie le sociologue Daniel Veron, qu'elle conduit à la mise en place d'une « *illégalisation structurelle des personnes migrantes* »³. On voit ici le rôle de la frontière qui détermine le statut – régulier ou irrégulier – de la personne en situation de migration.

Ce tournant marque aussi une orientation de l'économie vers la flexibilisation et l'externalisation⁴. À partir de ce moment-là, les nouvelles arrivées de maind'œuvre étrangère subissent une exclusion du monde salarial dans lequel elles avaient été incluses depuis l'après-guerre pour ensuite être illégalisée/irrégularisée. Ce double processus va permettre de renforcer la segmentation et les mutations du marché du travail⁵. En conséquence de cette nouvelle configuration des politiques migratoires, les étrangers sont davantage marqués par la précarité.

L'usage de cette maind'œuvre va alors progressivement passer du secteur industriel au tertiaire, en ciblant plus particulièrement certaines activités. Ainsi, la figure de l'ouvrier spécialisé immigré tend à disparaître pour être remplacée par celle du travailleur étranger sans titre de séjour⁶. La dérégulation du marché du travail dans un contexte de désindustrialisation en Europe occidentale va accroître et diversifier le travail migrant.

LE TRAVAIL MIGRANT

Daniel Veron définit le « *travail migrant* » comme une manière de s'approprier une force de travail humaine qui repose sur sa circulation. Ce *travail migrant* est devenu indispensable pour de nombreux secteurs du capitalisme avancé. Cette maind'œuvre spécifique peut se décliner sous différents statuts et formes – légaux ou illégaux, accords transnationaux ou bilatéraux, travail temporaire, saisonnier ou détaché – qui résulte d'une variété de « *dispositifs institutionnels* » permettant « *la mise au travail des personnes migrantes dans des conditions d'exploitation* »⁷.

La captation de la force de travail étrangère se déploie principalement de deux manières. D'une part, il y a la face « illégale », celle de l'insertion « illégale » des travailleur·euses sans-papiers sur le marché national du travail. D'autre part, la face « légale » qui consiste à importer une maind'œuvre étrangère via le travail détaché. Les conditions de travail auxquelles sont soumis·es les travailleur·euses migrant·es et sans-papiers sont extrêmement pénibles et caractérisées par une grande flexibilité. Ils sont souvent payé·es à la tâche, ce qui annule la notion d'horaires et permet une disponibilité accrue de la maind'œuvre.

Par ailleurs, les travailleur·euses migrant·es et sans-papiers sont massivement présent·es dans ce qu'on nomme les « 3D jobs », à savoir les métiers considérés comme sales, dangereux et exigeants (Les trois « D » pour *dirty*, *dangerous* et *demanding* en anglais). Les 3D jobs peuvent couvrir des secteurs très variés, mais leur point commun est qu'il concerne des métiers jugés socialement non désirables, ceux dont les conditions sont très difficiles, présentent un risque élevé d'accidents et sont soumis à des horaires atypiques. Les travailleur·euses migrant·es et sans papiers sont ainsi particulièrement présent·es dans les secteurs suivants : hôtellerie, restauration, bâtiment, nettoyage, sécurité, aide à la personne, logistique, ramassage et tri des déchets, agriculture, l'horticulture et confection.

DÉLOCALISATION SUR PLACE

Ces secteurs du *travail migrant* correspondent à des métiers qui ne pourraient pas être délocalisés dans d'autres pays aux salaires plus bas. Et pourtant, en employant principalement une maind'œuvre composée de travailleur·euses migrant·es et sans-papiers, les employeurs se garantissent les avantages de la délocalisation sur le territoire national. Une pratique d'exploitation sans entrave que le sociologue Emmanuel Terray a qualifiée de « *délocalisation sur place* »⁸

Elle permet ainsi de cumuler les avantages de la délocalisation normale – bas salaires, conditions de travail peu strictes, temps de travail plus long, cotisations sociales réduites ou nulles, quasi-absence de pouvoir syndical et de contrôle – sans tous les frais qu'occasionne le déplacement des activités d'une entreprise à l'étranger comme les salaires des cadres et les transports⁹. Comme le souligne Terray, « *la flexibilité du travail des étrangers sans titre est totale* »¹⁰ : ces travailleur·euses sont très souvent victimes de discriminations sur leurs lieux de travail et affecté·es aux tâches les plus pénibles et dangereuses du fait de leurs origines et de la précarité de leur situation administrative.

8. Emmanuel Terray, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place » in Étienne Balibar et al. (dir.), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, La Découverte, 1999.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. Sandro Mezzadra et Brett Neilson, « Frontières et inclusion différentielle » in *Rue Descartes*, 67 (1), Collège international de philosophie, pp 102–108, 2010.

Cette surexploitation de la maind'œuvre migrante ne peut s'opérer que par un double processus : à la fois l'exclusion du droit commun et l'inclusion dans le marché du travail, autrement dit l'« *inclusion différentielle* » telle que proposée par les philosophes Sandro Mezzadra et Brett Neilson¹¹. Il s'agit d'un « *filtrage sélectif des mobilités de la maind'œuvre* ». Les migrant·es sont ainsi perçu·es comme un stock de maind'œuvre à surexploiter. Les nouvelles flexibilités du marché du travail nécessitent une frontière sans cesse mouvante par laquelle des travailleur·euses illégalisé·es peuvent être inclu·es et ensuite exclu·es de ce marché : « *les personnes migrantes sont produites comme force de travail*

spécifique du fait de l'infra-droit que la frontière institue »¹². La « déportabilité » caractérise cette force de travail. Les citoyen·nes sans-papiers vivent en effet constamment sous la menace car iels risquent à tout moment de se faire contrôler lors de leurs déplacements, notamment vers leur lieu de travail.

« INDÉSIRABLE MAIS INDISPENSABLE

Cette répression violente et le risque de déportation qu'ils subissent font d'ailleurs partie de la gestion de la main d'œuvre migrante comme l'indique l'anthropologue Nicolas de Genova : « *c'est la déportabilité, et non la déportation en soi, qui a historiquement fait des travailleurs migrants en situation irrégulière une marchandise jetable (...) Ce qui rend l'expulsion si décisive dans la production légale de l'« illégalité » des migrants et la politique de militarisation des frontières des États-nations est que certains sont déportés afin que la plupart puissent demeurer (non-déportés) – en tant que travailleurs, rendus « illégaux » par leur statut particulier de migrants* »¹³.

Les travailleur·euses sans-papiers incarnent cette figure à la fois « *indésirable mais indispensable* »¹⁴. On pourrait penser à une contradiction, mais c'est précisément la construction de leur indésirabilité qui permet et renforce leur désirabilité économique en tant que main d'œuvre corvéable et peu chère¹⁵.

Les travailleur·euses sans-papiers sont en première ligne des transformations du marché du travail et de sa flexibilisation. Leur insertion illégalisée sur le marché du travail national fait office de laboratoire – et non de variable d'ajustement – pour les transformations structurelles qui pèseront par la suite sur l'ensemble des travailleur·euses¹⁶. Le travailleur sans-papier est un « *super-travailleur déréglé [et] désirable en tant qu'objet de production et de domination* »¹⁷ pour lequel l'employeur ne doit pas se préoccuper de la reconstitution de la force de travail.

Contrairement à l'ancienne figure du travailleur immigré salarié, la main d'œuvre migrante est adaptable en temps réel au besoin du marché, soumise aux processus de « captation » et d'« exclusion ». Le sociologue Abdelmalek Sayad, spécialiste des études sur l'immigration, définissait l'immigré comme étant « *essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire, en transit* »¹⁸.

Les politiques migratoires et le régime de frontière offrent le cadre à la surexploitation des personnes migrantes au sein de l'économie capitaliste néolibérale. C'est ce que souligne Harsha Walia lorsqu'elle écrit que « *la libre circulation des capitaux exige une main d'œuvre précaire, façonnée par l'immobilité qu'imposent les frontières* »¹⁹. Les contrôles aux frontières permettent de rediriger les personnes migrantes vers la migration temporaire de travail : « *leur force de travail est d'abord capturée par la frontière puis contrôlée et exploitée par l'employeur* ». Cette « *inclusion-marchandisation* » des exilé·es n'est pas opposée aux politiques de l'exclusion et en fait pleinement partie²⁰.

12. Daniel Veron, *op. cit*

13. Nicholas de Genova, cité par Marc Bernardot, « Le "sans-papier", un super travailleur », in *Captures*, 2012.

14. Daniel Veron, *op. cit*

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. Marc Bernardot, *op. cit*.

18. Abdelmalek Sayad, « Qu'est-ce qu'un immigré ? » (*Peuples méditerranéens* n° 71, 1995) cité par Marie Cegarra, « De la flexibilité du travailleur étranger » in *Manière de voir*, N°62, mars-avril 2002

19. Harsha Walia, *op. cit*

20. *Ibid.*

GENRE, RACE ET COLONIALITÉ

L'insertion sur le marché du travail des personnes migrantes et sans-papiers se déroule selon une distribution ethnicisée, genrée et empreinte de colonialité. Comme le souligne Daniel Veron : « *Le développement de la migration internationale (après l'esclavage et à côté du fait colonial) jette ainsi les bases matérielles nouvelles d'un redéploiement des rapports de domination fondé sur la race et le sexe. Le travail migrant devient un lieu central de la co-construction des rapports de classe, de race et de genre* »²¹.

La mondialisation néolibérale ou capitalisme mondialisé induit une division internationale du travail et une exploitation spécifique des femmes des Suds qui sont assignées à un travail reproductif, notamment, dans un contexte de recul des services publics en Occident. En effet, une main-d'œuvre féminine non-blanche et précaire est utilisée pour pallier le manque de ressources collectives nécessaires à la reproduction de la force de travail. Les services publics qui occupent cette fonction de reproduction sont indispensables au travail de production et à l'accumulation du capital. En conséquence de la baisse de financement des services publics, les travailleuses sans-papiers se retrouvent, principalement, à occuper les métiers du *care* (aide à domicile, auxiliaire de vie, aide-soignante...) et ainsi répondre à ces besoins de manière individuelle. En parallèle des secteurs de la reproduction, elles se retrouvent aussi très nombreuses dans ceux de la prostitution.

De manière générale, les personnes migrantes sont présentées comme des sujettes non-autonomes et inaptes à la citoyenneté. Elles peuvent ensuite être surexploitées au travail sans que cela ne suscite une indignation générale. Par les discours politiques et médiatiques et les représentations conférant une image de sous-citoyen-ne, leur exploitabilité est ainsi naturalisée²². Cette vision, à la fois essentialiste et différentialiste, vient justifier leur surexploitation sur le marché du travail. Le sans-papiers « *incarne le modèle pur et parfait de la métonymie essentialiste et raciste de l'un pour le tout qui en fait un produit interchangeable, pas même compté lorsqu'il disparaît, mais présent à volonté pour certains employeurs* »²³.

Les caractères racial et raciste renforcent très souvent cette vision déshumanisante et s'inscrivent dans une matrice coloniale (ou *colonialité*). Autrement dit, un système structurant, hérité de la colonisation, qui continue de façonner les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et mentales des sociétés contemporaines, ainsi que les rapports entre les métropoles et leurs anciennes colonies. Les politiques migratoires sont constituées dans un cadre qui est celui de la *colonialité du pouvoir*. Cette notion forgée par le sociologue péruvien, Anibal Quijano, permet d'exposer la perpétuation, et donc l'actualisation, du rapport colonial²⁴. En matière de migration, cette *colonialité du pouvoir* produit des politiques racialisantes. Ce cadre d'analyse révèle les différents modes d'exploitation et d'exclusion que vivent les personnes exilées issues des Suds. C'est ce rapport qui permet de placer les personnes migrantes dans une position de subalterne et de les exclure du régime de droits et de citoyenneté. Nous l'avons dit, ce processus d'exclusion favorise en retour l'exploitation de ces personnes au travail.

Par ailleurs, les causes des migrations contraintes relèvent d'un système capitaliste et néocolonial qui engendre un processus de dépossession dans

21. Daniel Veron, *op. cit.*

22. Nicholas De Genova, *op. cit.*

23. Marc Bernardot, *op. cit.*

24. La « colonialité du pouvoir » désigne un régime de pouvoir qui émerge à l'époque moderne avec la colonisation et l'avènement du capitalisme. Elle ne s'achève pas avec le processus d'indépendance des années 1950 – 60, mais continue d'organiser les rapports sociaux de pouvoirs actuels dans le système monde. Voir Anibal Quijano, « Race et colonialité du pouvoir », *Mouvements* n° 51, 2007.

les pays du Sud. Bien que les raisons qui poussent au départ soient complexes et multiples, il existe néanmoins une logique systémique de l'expulsion sévissant dans les pays du Sud²⁵. Autrement dit, des processus de prédateurs, caractéristiques du capitalisme globalisé, qui ont pour conséquence « *la destruction des possibilités d'une autochtonie* » et « *l'impossibilité à rester chez soi* ». Ce sont ensuite les économies du Nord global qui profitent et bénéficient de l'expulsion des populations issues des Suds²⁶. C'est ce que l'anthropologue Claude Mellassoux désigne comme « *la contribution des immigrés issus des pays sous-développés au surdéveloppement des pays riches* »²⁷.

À ce propos, la figure postcoloniale des travailleur·euses migrant·es et sans titre entretient des similitudes avec les travailleur·euses coloniaux·ales qu'on acheminait vers les métropoles pour pallier la pénurie de main d'œuvre avant d'être ensuite renvoyé·es²⁸. Comme durant l'époque coloniale, le·la travailleur·euse migrant·e et sans papier – indésirable mais indispensable – pose un défi pour les politiques racistes et xénophobes nationales et européennes qui ne peuvent se passer de cette main d'œuvre étrangère mais redoute que l'ordre racial blanc ne soit perturbé par leur présence.

À LA FOIS COBAYES ET AMORTISSEURS

Bien que la main d'œuvre migrante et sans-papiers représente une part minime de la population active, elle est au cœur du dispositif économique. Le ou la travailleur·euse migrante et sans-papier incarne cette surflexibilité qui renforce le système productif à certains points spécifiques²⁹. Sa position stratégique fait office de cobaye dans le cadre des politiques de dérégulation du marché qui touchent l'ensemble des travailleur·euses³⁰.

En effet, ces dernier·es sont également impacté·es par les nouvelles formes de travail et de contrats dégradés bien qu'ils ne vivent pas la menace de la

déportation contrairement aux personnes sans titre de séjour. Les processus d'illégalisation couplés aux risques de détention et de déportation permettent au patronat de s'assurer une main d'œuvre étrangère docile – le travail migrant est marqué par une disciplinarisation et une subordination absolues – qui ne revendiquera pas ses droits. Lorsque celle-ci les revendique en tant que travailleur·euses – l'illégalisation de leur statut les empêchera de les faire valoir. Comme le résume Daniel Véron : « *leur qualité de travailleur s'efface devant celle de sans-papier* »³¹.

En définitive, les politiques dites de lutte contre « l'immigration illégale » – telles que revendiquées par de nombreux gouvernements actuels, notamment, par le gouvernement De Wever – servent à flexibiliser encore davantage les travailleur·euses migrant·es et sans-papiers pour que ce bassin de main d'œuvre soit directement adaptable aux exigences de l'économie néolibérale³².

Par ailleurs, les travailleur·euses étranger·es avec ou sans titres de séjour ont aussi un rôle d'amortisseur car iels supportent les conséquences les plus

25. Lire à ce sujet Saskia Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Gallimard, 2016.

26. Daniel Veron, *op. cit*

27. Cité par Ange Bergson Lendja Ngnemzué, « Politisation du travail des étrangers : repenser la variable « sans-papiers » », pp 69 à 92 in *Politique africaine*, 2014/1 N° 133

28. Lire à ce sujet Laurent Dornel, *Indispensables et indésirables. Les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre*, La Découverte, 2025.

29. Daniel Veron, *op.cit*.

30. *Ibid*.

31. *Ibid*.

32. *Ibid*.

négligentes des mutations du marché du travail, ce qui permet d'atténuer les tensions sociales. Les travailleur·euses étranger·es sont contraint·es d'assumer cette double fonction de cobayes et d'amortisseurs par leur vulnérabilité³³. Le travail migrant permet de garantir la flexibilisation du marché du travail sans que celui-ci ne connaisse trop de remous ni de contestation sociale. C'est aussi le travail des personnes migrantes et sans-papiers qui permet de conserver un certain nombre d'emplois tenus par le reste de la population active³⁴.

FAIRE OUBLIER LA CASSE SOCIALE

En guise de conclusion, nous donnerons la parole à Éva Maria Jimenez Lamas, responsable de « Migrant·e·s CSC Bruxelles » et de la « Ligue des travailleuses domestiques de la CSC Bruxelles » que nous avons rencontrée pour écrire cet article. Selon elle, la criminalisation des travailleur·euses sans-papiers ou avec un titre de séjour précaire sert, entre autres, à faire avaler la pilule sur les mesures de casse sociale et d'intensification de la flexibilisation du travail à l'œuvre pour les prochaines années. Elle consiste à dire en substance à la population active : « *ne vous inquiétez pas si vous perdez un peu, parce que vraiment les migrants, eux, ils n'auront plus aucune aide sociale* ». Cette politique permet donc de faire diversion sur les innombrables attaques lancées à l'encontre du monde du travail par Bart De Wever et le gouvernement Arizona tout en assumant, précise Jimenez, « *des pratiques d'assignation, d'exclusion et d'expulsion pour certain·es* ». Les personnes migrantes et sans-papiers sont ainsi devenues la figure ultime de l'altérité. Un bouc émissaire pratique et idéal qui sert à imposer l'austérité à l'ensemble des travailleur·euses tout en intensifiant les politiques racistes et xénophobes.

33. E. Terray, *op. cit.*

34. *Ibid.*

